Délibération du Comité Syndical
du 07 juillet 2026

N° CS DEL 2026/07/07/13

COMITE SYNDICAL DU 07 JUILLET 2026 - 9H00
A CAROMB (SALLE DU CONSEIL)

L'an deux mille vingt six, le sept juillet à neuf heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du 30 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Caromb, sous la présidence de Madame Jacqueline BOUYAC, présidente du Parc naturel régional du Mont-Ventoux.

Nombre de délégués
En exercice : 47
Présents et représentés
(mini 24) : 38
Quorum atteint

Nombre de voix
En exercice : 119
Présentes : 78
Exprimées par pouvoirs : 22
Total (mini 59) : 100

Délégués présents :

2 représentants du Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur (porteurs chacun de 9 voix) : Jacqueline BOUYAC, Bénédicte MARTIN

2 représentants du Conseil départemental du Vaucluse (porteurs chacun de 9 voix) : Myriam SILEM, Sophie RIGAUT

2 représentants des EPCI (porteurs chacun de 1 voix) : Corinne FREYCHET (CCVS), Valérie MICHELIER (COVE)

6 représentants des communes du Conseil de Massif (porteurs chacun de 3 voix) : Jean-Noël LEUCK (Aurel), Jean-Baptiste IBOT (Suppléant Bedoin), Gérard THELCIDE (Brantes), Michel JOUVE (Flassan), Alain MARCELIN (Malaucène), Jean-Pierre JOUGLA (Suppléant Savoillans)

22 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Benjamin CHASTEL (Suppléant Aubignan), Lionel BANCEL (Blauvac), Jean-Pierre BRAQUET (Caromb), Jean ISSARTIER (Carpentras), Florence BERTRAND (Crestet), Alexandre ROUX (Entrechaux), Dominique BLOND (Faucon), François PLANTECOSTE (Le Beaucet), Marc LARTIGUE (Le Barroux), Eric ALTIER (Suppléant Malemort du Comtat), Dominique MAZEL (Modène), Catherine LECLERC (Suppléante Monieux), Bernard LE DILY (Mormoiron), Agnès AUBERT (Saint Christol d'Albion), Jean-François SAMIE (Suppléant Saint Didier), Nadine RAMADE (Saint Hippolyte le Graveyron), Gérard RAINERI (Saint Marcellin les Vaison), Sandrine RAYMOND LUCARINI (Saint Pierre de Vassols), Vanina NADAL (Saint Romain en Viennois), Bruno ROVELLI (Saint Trinit), Gilles LAUGIER (Suppléant Velleron), Frédéric ROUET (Villes sur Auzon)

Délégués excusés ayant donné pouvoir : Claire ARAGONES pouvoir à Jacqueline BOUYAC, Christian MOUNIER pouvoir à Myriam SILEM, Eric MASSOT (Saint Léger du Ventoux) pouvoir à Michel JOUVE (Flassan), Jean-Marc TESTE (Méthamis) pouvoir à Frédéric ROUET

Délégués absents : Georges BOTELLA (Région), Thierry THIBAUD (CCVV), Alain GABERT (Sault), Guy GIRARD (Crillon le Brave), Stéphanie DAVAU (Mazan), Didier CARLE (Pernes les Fontaines), Marc MOINIER (Puyméras), Jean-François PERILHOU (Vaison la Romaine), Dominique PLANCHER (Venasque)

Membres associés à voix consultative présents : Mireille RUAT (France Nature Environnement), Thierry REYNAUD (Fédération Départementale des Chasseurs de Vaucluse), Bernard MONDON (Association Les Carnets du Ventoux), Christophe MARCELLINO (Fédération de Vaucluse pour la pêche et la protection du milieu aquatique), Annie CORDA (Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse)

Membre associés absents : Chambre d'Agriculture de Vaucluse, Chambre du Commerce et d'Industrie de Vaucluse)

Participaient également à la réunion : Ken REYNA (Directeur du PNR Mont-Ventoux), Lise COLLIN, Catherine FAYOT, Virginie RASPAIL, Anthony ROUX, Odile SIGNORET, (PNR Mont-Ventoux)

Secrétaire de séance : Frédéric ROUET (Villes sur Auzon), est nommé secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical
du 07 juillet 2026

N° CS DEL 2026/07/07/13

CONVENTION D'ADHESION DU PARC NATUREL REGIONAL DU MONT-VENTOUX A LA CHAIRE GEEAUDE DE L'UNIVERSITE D'AVIGNON

La Chaire partenariale GeEAUde a pour but de développer la recherche, l'innovation et la formation sur la « Dynamique des ressources en eau souterraine et Interactions avec les écosystèmes associés ». Elle est portée par Avignon Université en partenariat avec INRAE et IFP Énergies nouvelles. La Chaire développe des travaux de recherche et d'expertise consacrés à la connaissance et à la gestion durable des ressources en eau souterraine, dans un contexte de changement climatique et de pressions croissantes sur la ressource.
Ses travaux portent notamment sur la caractérisation et la modélisation du fonctionnement des aquifères (karstiques, alluvionnaires et sédimentaires profonds), leurs interactions avec les eaux de surface et les écosystèmes associés, ainsi que sur le développement d'outils d'aide à la décision à destination des gestionnaires publics.
Ces thématiques rejoignent les orientations stratégiques du Parc naturel régional du Mont-Ventoux. La Charte du Parc, notamment à travers son orientation relative à la gestion quantitative et qualitative rigoureuse de la ressource en eau, affirme la nécessité de renforcer la connaissance scientifique et la protection de ces ressources souterraines.
La participation du Parc, en tant que « membre partenaire » à cette Chaire permettra : de renforcer l'appui scientifique aux actions conduites sur le territoire, de favoriser le transfert de connaissances vers les collectivités et de valoriser le territoire du Ventoux comme site d'étude et d'expérimentation sur les enjeux liés à l'eau.
La convention partenariale formalise l'adhésion du Parc à la Chaire GeEAUde jusqu'en mai 2028. Aucune contribution financière est demandée au Parc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Charte du Parc naturel régional du Mont-Ventoux adoptée par décret du 27 juillet 2020, et son orientation 6 " S'engager dans une gestion durable et concertée de la ressource en eau et des milieux aquatiques"

VU le projet de convention de partenariat entre le Parc naturel régional du Mont-Ventoux et la Chaire GéEAUde ;

CONSIDERANT l'engagement du Parc pour la connaissance, l'étude et la gestion concertée des ressources en eau souterraine, notamment avec la convention de collaboration entre les Parcs du Ventoux et du Luberon, la communauté de communes Pays Apt-Luberon et Syndicat Mixte du bassin des Sorgues, afin de à une meilleure connaissance des aquifères karstiques stratégiques et de préserver durablement ces importantes ressources en eau,

CONSIDERANT l'opportunité que représente la chaire GeEAUde pour répondre aux enjeux territoriaux autour de la ressource en eau, tels qu'ils sont inscrits dans la Charte du Parc.

Le Comité,
Ouï, l'exposé du président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,
Soit : Membres en exercice : 47 - Présents : 34 – Pouvoirs : 4 – Votants : 38
Suffrages exprimés : Pour : 100 - Abstention : 0 - Contre : 0

Accusé de réception en préfecture
084-258400019-20260707-CSDEL2026070713-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

- APPROUVE la convention placée en annexe entre le Parc naturel régional du Mont-Ventoux et l'Université d'Avignon qui formalise son adhésion gracieuse à la chaire partenariale GeEAUde jusqu'en mai 2028, renouvelable une fois pour 5 ans,

- AUTORISE Madame la présidente à signer la convention constitutive et à prendre tous les actes nécessaires à sa bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

La Présidente
du Parc naturel régional du Mont-Ventoux
Vice-Présidente de la Région Sud

Jacqueline BOUYAC

